

Telefonica écope d'une amende de 57 millions d'euros

En Espagne, on ne rigole pas avec la concurrence. L'opérateur historique Telefonica l'apprend à ses dépens. Il vient d'être condamné à 57 millions d'euros d'amende pour

« *entrave grave à la libéralisation de la téléphonie fixe en Espagne* ». La décision du Tribunal de la concurrence fait suite à une plainte déposée en 2000 par l'Association d'opérateurs et de services de télécommunications (Astel). L'association estime que Telefonica fait obstacle à la présélection d'opérateurs par les clients. Cette modalité permet à un client de Telefonica, qui lui paie son abonnement mensuel, d'appeler d'un téléphone fixe par l'intermédiaire d'autres opérateurs sans avoir à marquer de préfixe. Il s'agit de la plus forte amende jamais infligée au groupe de télécommunications. Il a décidé de faire appel de cette décision qu'il juge « *disproportionnée* ».